

Mesures de conservation et résolutions adoptées à la trentième réunion de la CCAMLR

À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Les Membres sont officiellement avisés, par la présente, des révisions apportées aux mesures de conservation adoptées par la Commission lors de la trentième réunion annuelle. La date de notification, en vertu de l'Article IX.6 de la Convention, est le 9 novembre 2011.

Les mesures de conservation 32-09 (2010), 33-02 (2010), 33-03 (2010), 41-01 (2010), 41-02 (2009), 41-03 (2010), 41-04 (2010), 41-05 (2010), 41-06 (2010), 41-07 (2010), 41-08 (2009), 41-09 (2010), 41-10 (2010), 41-11 (2010), 42-01 (2010), 42-02 (2010), 51-04 (2010), et 52-01 (2010) deviendront caduques le 30 novembre 2011. Ces mesures de conservation traitent de questions générales liées à la pêche pour la saison 2010/11.

Les mesures de conservation¹ et résolutions suivantes sont reconduites en 2011/12 :

Respect de la réglementation :

10-01 (1998), 10-03 (2009), 10-05 (2009), 10-06 (2008) 10-07 (2009) et 10-08 (2009).

Questions générales liées à la pêche :

21-01 (2010), 22-01 (1986), 22-02 (1984), 22-03 (1990), 22-04 (2010), 22-05 (2008), 22-06 (2010), 22-07 (2010), 22-08 (2009), 23-01 (2005), 23-02 (1993), 23-03 (1991), 23-04 (2000), 23-05 (2000), 23-06 (2010), 23-07 (2010), 24-02 (2008), 25-02 (2009) et 26-01 (2009).

Réglementation de la pêche :

31-01 (1986), 31-02 (2007), 32-01 (2001), 32-02 (1998), 32-03 (1998), 32-04 (1986), 32-05(1986), 32-06 (1985), 32-07 (1999), 32-08 (1997), 32-10 (2002), 32-11 (2002), 32-12 (1998), 32-13 (2003), 32-14 (2003), 32-15 (2003), 32-16 (2003), 32-17 (2003), 32-18 (2006), 33-01 (1995), 51-01 (2010), 51-02 (2008) et 51-03 (2008).

Zones protégées :

91-01 (2004) et 91-03 (2009).

Résolutions :

7/IX, 10/XII, 14/XIX, 15/XXII, 16/XIX, 17/XX, 18/XXI, 19/XXI, 20/XXII, 22/XXV, 23/XXIII, 25/XXV, 27/XXVII, 28/XXVII, 29/XXVIII, 30/XXVIII, 31/XXVIII et 32/XXIX.

La Commission a révisé les mesures de conservation suivantes :

Respect de la réglementation :

10-02 (2011), 10-04 (2011) et 10-09 (2011).

Questions générales liées à la pêche :

21-02 (2011), 21-03 (2011), 24-01 (2011) et 25-03 (2011).

Réglementation de la pêche :

51-06 (2011) et 51-07 (2011).

De plus, la Commission a adopté 19 nouvelles mesures et deux nouvelles résolutions.

Ci-joint se trouve la liste des mesures de conservation et résolutions adoptées lors de la trentième réunion.

Les mesures de conservation et les résolutions intégrales adoptées à la trentième réunion seront placées sur le site Web de la CCAMLR au plus tard le 17 novembre 2011.

La Liste officielle des mesures de conservation en vigueur, révisée pour tenir compte des mesures de conservation adoptées lors de la XXXe réunion de la CCAMLR, sera distribuée aux Membres en décembre 2011.

Andrew Wright

Secrétaire exécutif

1 Les réserves concernant ces mesures figurent dans la Liste des mesures de conservation en vigueur en 2010/11.

Téléphone: +61 3 6210 1111

Fax: +61 3 6224 8744

Courriel: ccamlr@ccamlr.org

Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia

181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia



À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

COMM CIRC 11/102
SC CIRC 11/49

Hobart, le 9 novembre 2011

Mesures de conservation et résolutions adoptées à la trentième réunion de la CCAMLR

Les Membres sont officiellement avisés, par la présente, des révisions apportées aux mesures de conservation adoptées par la Commission lors de la trentième réunion annuelle. La date de notification, en vertu de l'Article IX.6 de la Convention, est le 9 novembre 2011.

Les mesures de conservation 32-09 (2010), 33-02 (2010), 33-03 (2010), 41-01 (2010), 41-02 (2009), 41-03 (2010), 41-04 (2010), 41-05 (2010), 41-06 (2010), 41-07 (2010), 41-08 (2009), 41-09 (2010), 41-10 (2010), 41-11 (2010), 42-01 (2010), 42-02 (2010), 51-04 (2010), et 52-01 (2010) deviendront caduques le 30 novembre 2011. Ces mesures de conservation traitent de questions générales liées à la pêche pour la saison 2010/11.

Les mesures de conservation¹ et résolutions suivantes sont reconduites en 2011/12 :

Respect de la réglementation :

10-01 (1998), 10-03 (2009), 10-05 (2009), 10-06 (2008) 10-07 (2009) et 10-08 (2009).

Questions générales liées à la pêche :

21-01 (2010), 22-01 (1986), 22-02 (1984), 22-03 (1990), 22-04 (2010), 22-05 (2008), 22-06 (2010), 22-07 (2010), 22-08 (2009), 23-01 (2005), 23-02 (1993), 23-03 (1991), 23-04 (2000), 23-05 (2000), 23-06 (2010), 23-07 (2010), 24-02 (2008), 25-02 (2009) et 26-01 (2009).

Réglementation de la pêche :

31-01 (1986), 31-02 (2007), 32-01 (2001), 32-02 (1998), 32-03 (1998), 32-04 (1986), 32-05(1986), 32-06 (1985), 32-07 (1999), 32-08 (1997), 32-10 (2002), 32-11 (2002), 32-12 (1998), 32-13 (2003), 32-14 (2003), 32-15 (2003), 32-16 (2003), 32-17 (2003), 32-18 (2006), 33-01 (1995), 51-01 (2010), 51-02 (2008) et 51-03 (2008).

Zones protégées :

91-01 (2004) et 91-03 (2009).

¹ Les réserves concernant ces mesures figurent dans la *Liste des mesures de conservation en vigueur en 2010/11*.

Résolutions :

7/IX, 10/XII, 14/XIX, 15/XXII, 16/XIX, 17/XX, 18/XXI, 19/XXI, 20/XXII, 22/XXV, 23/XXIII, 25/XXV, 27/XXVII, 28/XXVII, 29/XXVIII, 30/XXVIII, 31/XXVIII et 32/XXIX.

La Commission a révisé les mesures de conservation suivantes :

Respect de la réglementation :

10-02 (2011), 10-04 (2011) et 10-09 (2011).

Questions générales liées à la pêche :

21-02 (2011), 21-03 (2011), 24-01 (2011) et 25-03 (2011).

Réglementation de la pêche :

51-06 (2011) et 51-07 (2011).

De plus, la Commission a adopté 19 nouvelles mesures et deux nouvelles résolutions.

Ci-joint se trouve la liste des mesures de conservation et résolutions adoptées lors de la trentième réunion.

Les mesures de conservation et les résolutions intégrales adoptées à la trentième réunion seront placées sur le site Web de la CCAMLR au plus tard le 17 novembre 2011.

La *Liste officielle des mesures de conservation en vigueur*, révisée pour tenir compte des mesures de conservation adoptées lors de la XXX^e réunion de la CCAMLR, sera distribuée aux Membres en décembre 2011.



Andrew Wright
Secrétaire exécutif

P.J.

MESURES DE CONSERVATION ET RESOLUTIONS ADOPTÉES A CCAMLR-XXX

RESPECT DE LA REGLEMENTATION

MESURE DE CONSERVATION 10-02 (2011)^{1,2}

Obligations des Parties contractantes à l'égard de la délivrance de licences aux navires battant leur pavillon qu'ils autorisent à pêcher dans la zone de la Convention et du contrôle de ces derniers

MESURE DE CONSERVATION 10-04 (2011)

Systèmes automatiques de surveillance des navires par satellite (VMS)

MESURE DE CONSERVATION 10-09 (2011)

Système de notification des transbordements dans la zone de la Convention

QUESTIONS GENERALES LIEES A LA PECHE

Notifications

MESURE DE CONSERVATION 21-02 (2011)^{1,2}

Pêcheries exploratoires

MESURE DE CONSERVATION 21-03 (2011)

Notification d'intention de participer à une pêcherie d'*Euphausia superba*

Réglementation concernant les engins

MESURE DE CONSERVATION 22-09 (2011)^{1,2}

Protection des écosystèmes marins vulnérables enregistrés dans les sous-zones, divisions, unités de recherche à échelle précise, ou dans les aires de gestion ouvertes à la pêche de fond

Recherche et expérimentation

MESURE DE CONSERVATION 24-01 (2011)

Application des mesures de conservation à la recherche scientifique

Réduction de la mortalité accidentelle

MESURE DE CONSERVATION 25-03 (2011)

Réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux et des mammifères marins au cours des opérations de pêche au chalut

REGLEMENTATION DE LA PECHE

Saisons de pêche, zones fermées et interdiction de pêche

MESURE DE CONSERVATION 32-09 (2011)

Interdiction de pêche dirigée de *Dissostichus* spp. à moins que celle-ci ne relève de mesures de conservation spécifiques – saison 2011/12

Limites de capture accessoire

MESURE DE CONSERVATION 33-02 (2011)

Limites imposées à la capture accessoire, division statistique 58.5.2 – saison 2011/12

MESURE DE CONSERVATION 33-03 (2011)^{1,2}

Limites imposées à la capture accessoire dans les pêcheries nouvelles et exploratoires – saison 2011/12

Pêcheries de poissons – légine

MESURE DE CONSERVATION 41-01 (2011)^{1,2}

Mesures générales applicables aux pêcheries exploratoires de *Dissostichus* spp., zone de la Convention – saison 2011/12

MESURE DE CONSERVATION 41-02 (2011)^{1,2}

Limitation de la pêche de *Dissostichus eleginoides*, sous-zone statistique 48.3 – saisons 2011/12 et 2012/13

MESURE DE CONSERVATION 41-03 (2011)

Limitation de la pêche de *Dissostichus* spp., sous-zone statistique 48.4 – saison de pêche 2011/12

MESURE DE CONSERVATION 41-04 (2011)

Limitation de la pêche exploratoire de *Dissostichus* spp., sous-zone statistique 48.6 – saison 2011/12

MESURE DE CONSERVATION 41-05 (2011)

Limitation de la pêche exploratoire de *Dissostichus* spp., division statistique 58.4.2 – saison 2011/12

MESURE DE CONSERVATION 41-06 (2011)

Limitation de la pêche exploratoire de *Dissostichus* spp. sur le banc Elan (division statistique 58.4.3a) en dehors des zones relevant de juridictions nationales – saison 2011/12

MESURE DE CONSERVATION 41-07 (2011)

Limitation de la pêche exploratoire de *Dissostichus* spp. sur le banc BANZARE (division statistique 58.4.3b) en dehors des zones relevant de juridictions nationales – saison 2011/12

MESURE DE CONSERVATION 41-08 (2011)
Limitation de la pêche de *Dissostichus eleginoides*,
division statistique 58.5.2 – saisons 2011/12 et 2012/13

MESURE DE CONSERVATION 41-09 (2011)
Limitation de la pêche exploratoire de *Dissostichus* spp.,
sous-zone statistique 88.1 – saison 2011/12

MESURE DE CONSERVATION 41-10 (2011)
Limitation de la pêche exploratoire de *Dissostichus* spp.,
sous-zone statistique 88.2 – saison 2011/12

MESURE DE CONSERVATION 41-11 (2011)
Limitation de la pêche exploratoire de *Dissostichus* spp.,
division statistique 58.4.1 – saison 2011/12

Pêcheries de poissons – poisson des glaces

MESURE DE CONSERVATION 42-01 (2011)
Limitation de la pêche de *Champtocephalus gunnari*,
sous-zone statistique 48.3 – saison 2011/12

MESURE DE CONSERVATION 42-02 (2011)
Limitation de la pêche de *Champtocephalus gunnari*,
division statistique 58.5.2 – saison 2011/12

Krill

MESURE DE CONSERVATION 51-04 (2011)
Mesure générale applicable aux pêcheries exploratoires d'*Euphausia superba*
dans la zone de la Convention – saison 2011/12

MESURE DE CONSERVATION 51-06 (2011)
Mesure générale pour l'observation scientifique
dans les pêcheries d'*Euphausia superba*

MESURE DE CONSERVATION 51-07 (2011)
Répartition provisoire du seuil de déclenchement dans la pêche d'*Euphausia superba*
des sous-zones statistiques 48.1, 48.2, 48.3 et 48.4

ZONES PROTEGEES

MESURE DE CONSERVATION 91-04 (2011)
Cadre général d'établissement d'aires
marines protégées de la CCAMLR

RESOLUTIONS

RESOLUTION 33/XXX

Transmission d'informations sur le navire de l'État du pavillon aux centres de coordination du sauvetage en mer

RESOLUTION 34/XXX

Renforcement de la sécurité des navires de pêche dans la zone de la Convention CAMLR

¹ À l'exception des eaux adjacentes aux îles Kerguelen et Crozet

² À l'exception des eaux adjacentes aux îles du Prince Édouard